



**Grève Nationale Public-Privé P 3**

**Elections Professionnelles P 4 et 5**

**8 Mars pour les droits des Femmes P 5**

**Marseille : Victoire contre les PPP P 7**

## Le journal de la FSU13



**Agenda militant ?**

**Infos diverses ?**

**Visitez le nouveau  
site de la FSU 13**

**<https://fsu13.fsu.fr>**

### EDITO

**D**epuis des années les politiques néo-libérales ont précarisé les salariés ainsi que les retraités Français et mis à mal les services publics, tout particulièrement ceux qui sont proches des usagers. Macron et le gouvernement Philippe ont accéléré ce processus et méprisé les corps intermédiaires, notamment les organisations syndicales. Contre cette politique anti-sociale, un mouvement original et inédit se développe dans le pays depuis plusieurs mois. Si, au début des mobilisations, certains « Gilets Jaunes » exprimaient des revendications confuses, parfois inacceptables (sur les migrants par exemple), force est de constater que la plupart ont évolué vers des revendications et des doléances progressistes et proches de nos thèses syndicales.

Dans les Bouches-du-Rhône, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre la CGT13, la FSU13, Solidaires13 et les GJ et à leur demande. L'objectif est de favoriser ce type de rencontres afin de trouver des points de convergence et organiser, dans la mesure du possible, des actions à réaliser ensemble comme celles qui ont eu lieu lors de la manifestation commune le Samedi 26 Janvier ou encore avec la journée d'action du Mardi 05 Février. L'objectif est, entre autres axes revendicatifs, de parvenir à faire céder le gouvernement sur l'augmentation du pouvoir d'achat, la Justice fiscale, la défense des Services Publics pour tous et à proximité des usagers, ainsi que la nécessaire régénération du fonctionnement démocratique français.

En outre, le projet de loi sur la Fonction Publique qui est en train d'être discuté prévoit le remplacement des fonctionnaires titulaires par des agents sous contrat, démantèle la démocratie sociale en supprimant les CAP et les CHSCT, prépare les 120 000 suppressions d'emplois. La réforme des retraites, qui est confirmée, devrait impliquer la liquidation de tous les droits acquis dans le cadre du code des pensions et la bascule dans un système universel plus défavorable pour tous. Ces deux réformes solderaient la fin de la fonction publique à la française. Ainsi, les semaines qui viennent seront déterminantes, et en particulier la journée de grève et de manifestation du Mardi 19 Mars, point d'étape vers une mobilisation de grande ampleur qui doit être à la hauteur des attaques. Haut les cœurs !

*Pierre-Marie Ganozzi  
Secrétaire Général de la FSU 13*

## Les retraités rendent ses « cadeaux » à Macron

**I**nusables, les retraités ? Depuis la création du Groupe des 9 il y a 4 ans (CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, ES), ils manifestent, pétitionnent, analysent et proposent, rejoints ces derniers mois par le Pôle des Retraités, les retraités ruraux, etc.

Ce 31 janvier partout en France ils ont entassé sur la voie publique de jolis paquets de toutes tailles, portant les inscriptions « CSG, Flat tax, évasion fiscale, hausse des mutuelles, désindexation des pensions ». A Arles comme à Marseille des centaines de retraités ont répondu à l'appel, malgré le froid et les épidémies de grippe et de bronchite. À Marseille ils les ont ensuite jetés par-dessus les grilles de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,

pour rappeler que les bénéficiaires de ces « cadeaux » appartiennent au grand patronat. Quelques Gilets Jaunes présents, et de nombreux médias, ont beaucoup apprécié le caractère spectaculaire de l'opération. Rire et colère, les retraités sont bien vivants !

On reviendra, car les quelques concessions de Macron sur la CSG au mois de décembre n'auront pas endormi notre détermination. Défendre les actuels retraités est un préalable indispensable aux batailles à venir contre le chamboulement des retraites que prépare le pouvoir, même s'il a prudemment repoussé certaines échéances.

## Rentrée 2019 : les collèges en étou

**O**n pourrait croire qu'il ne s'y passe rien : entre le dédoublement des CP-CE1 en REP+ et la réforme du lycée, les collèges ont disparu de l'actualité. Aucun discours du ministère, pas même une mesure symbolique. Circulez, il n'y a rien à voir ! Et surtout pas la baisse drastique des moyens qui touche les REP+, mais aussi plusieurs collèges dits "favorisés" dans les Bouches-du Rhône.

Afin de faciliter la mise en place de la réforme du lycée, rejetée par toute la profession, le rectorat fait le choix d'épargner relativement les DGH des lycées. Ce ne sera qu'une parenthèse : la diminution des horaires élèves, les effectifs maximum en enseignements de tronc commun, l'affaiblissement voire la disparition progressive de certains enseignements de spécialité, la mort programmée des options, annoncent des suppressions de postes massives en lycée dès 2020.

Dans le même temps le dédoublement des CE1 en REP+ nécessiterait bien plus que les maigres moyens accordés à l'académie (39 postes alors qu'il en faudrait 200 pour simplement maintenir le taux d'encadrement).

Ce sont donc les collégiens, en REP+ notamment, qui vont se serrer dans les classes pour que leurs petits frères étudient mieux. Et ce sont encore eux que l'on va entasser pour faire passer la pilule de la réforme du lycée.

1 725 élèves supplémentaires dans les collèges en 2019, aucune construction prévue, et des conditions d'études dégradées. Bienvenue à l'école de la confiance !

*Caroline Chevé et Julien Marec*

## Conseil Régional : Touche pas à ma PFA !

**L'**actualité brûlante en ce début d'année au Conseil Régional est la remise en question de la prime annuelle que touche chaque année en novembre les agents. La FSU Territoriale du Conseil Régional a alerté l'administration, à de très nombreuses reprises, sur le socle social que constitue depuis sa création en 1982 cette prime de fin d'année (PFA).

Cette prime n'avait jamais été remise en question en 35 ans par un exécutif régional, quelle que soit sa couleur politique ! Pourtant elle permet chaque année aux familles à l'approche des fêtes d'arrondir leurs fins de mois difficiles et/ou d'arriver plus facilement à joindre les deux bouts.

Mais elle est remise en question par l'administration qui veut ponctionner dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence pour maladie une retenue de plus de 100 € par jour de maladie. C'est une véritable injustice sociale et une nou-

velle provocation de l'administration qui considère que lorsqu'un agent est malade, c'est qu'il ne souhaite pas aller travailler ! Pour démotiver un agent engagé, il n'y a pas mieux ! C'est également un manque de considération par rapport à un droit acquis depuis des années et dont l'abandon mettrait en péril des familles dont la situation financière est déjà rendue impossible par les politiques nationales d'abandon des Fonctionnaires et pénaliserait de façon arbitraire l'ensemble des agents.

C'est certainement un des dossiers les plus importants de la mandature. Assez d'être méprisés ! Les agents du Conseil Régional PACA protestent et continueront à se mobiliser contre la remise en cause de leurs acquis et de leurs conditions de travail. C'est pourquoi, la FSU a pris ses responsabilités et a appelé à la grève le 1<sup>er</sup> mars.

*Aïcha Baccari*

## Direction d'école : Blanquer fait table rase

**A** lors que la situation des directeurs a été pointée par les acteurs de terrain et reconnue par le ministère, la nouvelle organisation du 1<sup>er</sup> degré votée par les députés avec la création des EPSF (Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux) résout le problème... en supprimant la fonction de directeur !

Ces EPSF regrouperont plusieurs écoles sous la direction d'un principal de collège, seul maître à bord : il dirigera le collège mais aussi les PE des écoles rattachées. Il sera assisté de "principaux adjoints", ayant passé le concours des personnels de direction et ayant une expérience du 1<sup>er</sup> degré.

Les aspirations de directeurs à bénéficier d'un « statut » censé être le remède à tous leurs maux avaient été portées par les députés auteurs d'un rapport sur le sujet en août 2018. On subodorait déjà que le modèle unique des 45 000 écoles françaises, avec leur taille humaine et une direction assurée par un enseignant sans statut hiérarchique, serait remis en question. Il était clair également que le ministère n'avait en rien l'intention de revaloriser la fonction de direction...

La loi instaurant les EPSF est la négation de l'école de proximité portée par le SNUipp-FSU. Ce n'est vraisemblablement qu'un des pans de la réorganisation du 1<sup>er</sup> degré. Elle devrait concerner en priorité des écoles de « petite taille » qui seraient alors fondues dans le collège. On peut espérer que ces EPSF n'absorberont qu'une proportion réduite des écoles actuelles mais aucune certitude n'est actuellement possible, tant la soudaineté de ce changement et l'absence de concertation avec les organisations syndicales ont pris tout le monde de cours. Une 2<sup>ème</sup> étape pourrait être la fusion d'écoles en unités de taille importante, dont un « directeur d'école nouvelle formule » pourrait être responsable. La tendance est donc à la disparition des écoles en tant que structures de proximité et à la disparition des directeurs qui sont pourtant des interlocuteurs de terrain extrêmement sollicités.

L'expertise des directeurs est purement et simplement niée. Ils seront évincés de cette fonction qui constitue pourtant une part majeure de leur travail.

Le SNUipp-FSU et les autres syndicats du 1<sup>er</sup> degré dénoncent les mesures prises sans concertation et se sont adressés aux députés pour leur demander de retirer l'article instituant les EPSF.

Le SNUipp-FSU appellera très rapidement à la mobilisation contre ces changements qui concernent de toute évidence l'ensemble de la profession...

*Claire Billès  
Christophe Doré*



## PUBLIC / PRIVE

### TOUS ENSEMBLE LE 19 MARS 2019

Nos organisations CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES de la Fonction publique s'inscrivent dans l'appel unitaire interprofessionnel pour faire du 19 mars prochain un temps fort de mobilisation.

Le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement, en accord avec le MEDEF, mettent en œuvre une politique ultralibérale. Celle-ci, multiplie les attaques contre les salariés, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public.

Les agents de la Fonction publique et leurs missions sont au cœur des visées régressives du pouvoir exécutif.

Après le retour du gel de la valeur du point qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat sans précédent, la mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence injuste tant pour les salarié-e-s du privé que pour les agent-e-s public, pour ne s'en tenir à quelques exemples, voici un projet de loi dévastateur de contre réforme de la Fonction publique.

En démantelant les organismes consultatifs de la Fonction publique et en mettant en cause les mandats des représentants des personnels, en projetant un recours encore plus massif aux contractuels, synonyme de précarité accrue et d'affaiblissement de la garantie de neutralité des agents publics, en accentuant fortement les éléments individuels de rémunération ouvrant ainsi la porte à des pratiques clientélistes, ce projet de loi constitue une charge sans précédent contre le Statut Général des fonctionnaires.

Pire, en créant un arsenal de dispositions, notamment organisant la mobilité forcée, pour accompagner de nouvelles et massives suppressions d'emplois et favoriser l'abandon ou la privatisation de missions publiques, ce texte est également porteur de reculs très graves pour l'ensemble de la population aggravant encore les inégalités.

Tout cela se fait à la hussarde, dans un calendrier extrêmement resserré qui ne permet pas une concertation digne de ce nom – le texte pourrait être adopté dès juin au Parlement - et ce sans tenir compte des propositions et positions des organisations syndicales.

La coupe est plus que pleine : elle déborde ! L'heure est à la mobilisation de toutes et tous.

Pour :

- Une augmentation générale et immédiate des salaires des agents de la Fonction publique.
- Des mesures de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation.
- Des créations d'emplois statutaires partout où cela est nécessaire.
- L'abrogation du jour de carence.
- La revalorisation des pensions.
- Le maintien et l'amélioration de notre régime particulier de retraite et du code des pensions civiles et militaires ainsi que de la CNRACL.
- Le retrait du projet de loi au profit de mesure renforçant et rénovant le Statut général et permettant un meilleur fonctionnement des services publics.

Nos organisations CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES appellent à faire du 19 mars une journée de mobilisations (grève, manifestations, rassemblements).

Cette journée s'inscrit dans un processus d'élévation du rapport de forces que nous entendons construire, qui passera aussi nécessairement par de prochains temps forts spécifiques dédiés à la Fonction publique.

Le 21 février 2019

# Elections professionnelles : La FSU et ses syndicats en tête !

## Collèges et lycées : avec 44.5% des voix, le SNES-FSU Marseille est le syndicat de référence.

Les élections professionnelles de décembre 2018 dans les collèges, les lycées et les CIO ont confirmé le SNES-FSU et les syndicats de la FSU comme syndicats de référence. Avec 44.5% des suffrages exprimés sur le champ où il présentait des listes avec les autres syndicats de la FSU, le SNES-FSU distance de près de 30 points la deuxième organisation syndicale du secteur.

Ce faisant, le SNES-FSU contribue grandement à la représentativité fédérale dans l'éducation, qui recueille 32.9% des voix au comité technique académique, et obtient la majorité absolue des sièges dans les CAP où son action pour la défense des collègues certifiés, agrégés, CPE, PSY EN... est reconnue : ainsi 61.5% des PSY EN, 46 % des professeurs agrégés, 45.6 % des professeurs certifiés, 41 % des CPE ont apporté leurs suffrages à nos listes.

Nous remercions tous les collègues qui ont apporté leurs suffrages aux listes des syndicats de la FSU. Ils peuvent compter sur le dévouement et la compétence des élus qui siègent dès maintenant dans les commissions. Ils sont à l'image de la profession : soucieux du respect des règles et de l'équité de traitement, dévoués, bienveillants, rigoureux et attentifs à la réussite de tous, garants des valeurs d'une profession tournée vers l'avenir et le progrès.

*Laurent Tramoni*

## Ecoles : Le SNUipp-FSU conforté comme LE syndicat de la profession : MERCII !

Que ce soit au niveau national, comme local, le SNUipp-FSU sort renforcé de ces élections professionnelles et conforte sa place de syndicat majoritaire.

Avec une participation de 48,6 % au niveau national, en hausse de plus de trois points par rapport au scrutin de 2014, et de 47,70% au niveau départemental soit une hausse de presque 6 points, les enseignant-es ont été près d'un-e sur deux à participer à l'élection de leurs représentants syndicaux auprès de l'administration pour les quatre ans à venir. A la veille d'un projet de suppression des CAP et des CHSCT, ce premier résultat montre l'attachement de toute une profession à un dialogue social vivant, utile à l'école et à ses personnels.

Dans le 13, avec 236 voix supplémentaires, il reste majoritaire en CAPD, devant le SE-UNSA et le SNUDI-FO. Comme cette année, le SNUipp-FSU 13 sera le seul représentant des personnels pour la classe exceptionnelle.

Au niveau national, le SNUipp est majoritaire dans 80 départements dont trois qui basculent en sa faveur (pour deux perdus). Il dispose de 437 élus dans les CAPD (+3) et reste ainsi très largement le syndicat majoritaire.

Nous savions que nous pouvions compter sur vous pour voter et faire voter ! Encore un grand merci à toutes et tous !

Le SNUipp-FSU 13 va continuer son combat

- pour plus d'équité et de transparence,
- pour plus de droits collectifs au service de chacun-e,
- pour plus de justice sociale !

*Claire Billès*

## Territoriale : Le Snuter-FSU région Paca plus que jamais premier !

Les élections professionnelles des représentants du personnel des trois versants de la fonction publique ont eu lieu le 6 décembre 2018. Pour la FSU Territoriale c'était un enjeu majeur et une date importante à retenir pour les personnels tant fonctionnaires, que contractuels.

Le travail réalisé au quotidien par la FSU TERRITORIALE et au plus près des agents au Conseil Régional PACA depuis les dernières élections de 2014 a conforté la place de la FSU comme syndicat majoritaire au conseil régional. Avec un taux de participation de 77.04% la victoire est légitime et plébiscitée par les 5 697 agents régionaux et montre leur reconnaissance

dans le travail syndical. En effet, la FSU obtient 53% des suffrages exprimés et totalise notamment 8 sièges au comité technique sur 15 et reste majoritaire. Dans les CAP A, B, C elle affiche des scores impressionnants en progression depuis 2014 et devient majoritaire quasiment partout.

Ce score est à la fois une satisfaction mais aussi une obligation pour notre syndicat à l'égard des personnels qui ont placé leur confiance et leurs espoirs en nous.

En effet, en ce début d'année les chantiers entrepris par le nouvel exécutif sont importants et source de nombreux conflits

sociaux. La mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, les réorganisations lancées sans concertation, la suppression de postes dans les services et les lycées, le recours abusif aux contractuels et dernièrement le dossier brûlant de la suppression de la prime de fin d'année pour les agents malades.

La FSU TERRITORIALE forte de son score de syndicat majoritaire est, en ce début d'année, sur tous les fronts. Elle continuera sans relâche à défendre les intérêts des personnels qu'ils soient collectifs et/ou individuels.

*Aïcha Baccari*

## Espoirs confirmés pour le SNUTER Métropole

**A**u plan national le SNUTER FSU est le seul syndicat à avoir progressé significativement en voix et en pourcentage dans le versant territorial. C'est cette progression qui a permis le gain d'un siège pour la FSU au CCFP.

Dans les Bouches du Rhône, avec une petite hausse des voix exprimées due à une augmentation du nombre d'inscrits, notre représentativité passe de 15,58% à 19,64% avec 6849 voix, ce qui fait de nous le troisième syndicat du département.

Plusieurs sections présentent de bons voire de très bons résultats et il faut signaler en particulier ceux de la section de la ville d'Aix en Provence (27%

en CT), de la ville d'Arles (38%), du CDG (33%) et de la métropole Aix-Marseille-Provence. Pour cette dernière le SNUTER-FSU est en tête en CAP A, en CAP B et en CCP B.

En Comité technique la position est historique avec 27% des voix (1159 voix obtenues soit + 206), dans un contexte de baisse de la participation de l'ordre de 9%.

Ce pluralisme syndical que nous avons contribué à renforcer, dans lequel nous prendrons toute notre part, nous permettra de mieux représenter les agents et défendre les services publics locaux dans un contexte que l'on sait difficile, à Marseille notamment mais aussi dans d'autres grandes villes du département.

Le contexte institutionnel également et les évolutions annoncées, fusion du département et de la métropole, exigent une action constante et un véritable dialogue social que notre légitimité nous permettra d'imposer.

*Philippe Chalande*



## VENDREDI 8 MARS

### Journée internationale pour les droits des femmes

Pour l'égalité salariale, pour éradiquer la pauvreté, pour le droit des femmes à disposer de leur corps, pour la lutte contre les violences faites aux femmes

## MANIFESTATION UNITAIRE 18h, Vieux-Port (Ombrière)

Encore 19,2 % de différence de revenu entre les hommes et les femmes en France ! On progresse, mais... lentement. Le principe de l'égalité de la rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi depuis... 1972 ! Exigeons ensemble que ces écarts de salaire soient effacés complètement en 2019 !

Les femmes retraitées perçoivent aujourd'hui, malgré l'existence de mécanismes compensatoires, une pension inférieure de 42 % à celle des hommes, 29% en tenant compte des pensions de réversion. Près de la moitié des femmes retraitées touchent un minimum de pension inférieur au seuil de pauvreté. Le projet de réforme des retraites, s'il est maintenu, diminuera encore la retraite des femmes, du fait des périodes « creuses » de leurs carrières. Exigeons des retraites décentes pour vivre dans la dignité.

Pauvres parmi les pauvres, les femmes sans papiers n'ont pas de droits, exerçant souvent dans un emploi non déclaré. Pour pouvoir survivre, elles sont forcées d'accepter les pires exploitations y compris la violence, en attendant une hypothétique régularisation. Exigeons une réelle égalité des droits avec les femmes françaises ; droit d'asile pour toute femme menacée (violences conjugales, sexuelles ou lesbophobes).

## Réforme des retraites Stage de formation syndicale Jeudi 4 avril

Marseille - Bourse du Travail

Animé par un membre du Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

Pour s'inscrire : envoyer vos nom, prénom, syndicat national, courriel et téléphone

à l'adresse suivante : [fsu13.stage@orange.fr](mailto:fsu13.stage@orange.fr)

Précisez l'intitulé et la date de la session de formation syndicale



FSU 13  
Le bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire  
des Bouches-du-Rhône  
23, boulevard Charles Nédélec, 13003 Marseille  
Bulletin trimestriel N°236 mars 2019  
N° CPPAP 0922 S. 07454  
N° ISSN 1771.0383  
Dépôt légal : 17 février 2011  
Tiré sur rotative offset à l'imprimerie CCI,  
9 Avenue Paul Héroult 13015 Marseille  
Directeur de publication : Roland Zanganeli  
Rédacteur en chef : Pierre-Marie Ganozzi  
Maquette : Christophe Doré

## L'éducatif en voie de disparition à la PJJ !

Fondatrice de la justice des mineurs, l'ordonnance du 2 février 1945 suscite bien des commentaires depuis sa promulgation par le Conseil National de la Résistance. Si elle donne priorité à l'éducatif sur le répressif selon l'idée de responsabilité pénale atténuée pour les mineurs, elle permet aussi la condamnation à perpétuité d'un adolescent de 16 ans et la condamnation à 20 ans de prison pour un enfant de 13 ans. Quoi qu'en disent la majorité des médias et les politiciens réactionnaires, la justice des mineurs hexagonale demeure l'une des plus répressives en Europe occidentale.

Jusqu'au milieu des années 1990, les modifications tendaient à renforcer le caractère éducatif de la justice des mineur.e.s. Depuis, toutes les réformes de l'ordonnance de 45 rapprochent la justice des enfants de celle des adultes, qui elle-même connaît un durcissement sécuritaire. Aujourd'hui la généralisation de placements sanctions dans des centres fermés comme unique réponse éducative anéantit toute velléité des principes de la justice des mineur.e.s et par là même la raison d'être des services éducatifs de la PJJ.

Le 23 janvier 2019, l'Assemblée Nationale a définitivement adopté la loi « de programmation 2018-2022 et de réforme de la Justice ». Cette loi organise la dématérialisation et la déshumanisation de la justice,

éloignant les justiciables les plus modestes des instances de justice et privatisant certains services. Le recours à l'enfermement est accru autant pour les majeurs que pour les mineurs avec 20 centres fermés supplémentaires. La réforme de l'ordonnance de 45 est annoncée par voie d'ordonnance sans débat démocratique ! Elle viserait plus de célérité et



plus de sévérité alors que la délinquance des mineur.e.s n'a pas augmenté depuis 15 ans et que le nombre d'enfants incarcérés n'a jamais été aussi élevé ! L'idée formulée par la ministre d'un code pénal des mineurs est des plus inquiétantes car elle désigne les enfants comme potentiellement dangereux !

Cette réforme de la justice des mineur.e.s aura des conséquences durables sur la nature et l'exercice des missions de la PJJ, l'organisation des services et les conditions de travail. Le SNPES-PJJ/FSU dénonce un durcissement de la justice des mineur.e.s, la hausse constante et historique de leur incarcération (plus de 800), l'inefficacité avérée de la politique de l'enfermement et l'inadaptation des mesures probatoires à la psychologie adolescente. La création d'un code pénal réduit l'adolescent.e à son seul passage à l'acte et inscrit les professionnels de la PJJ dans une dynamique strictement répressive au détriment de la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.

« La France n'est pas assez riche d'enfants pour en négliger un seul » affirme l'ordonnance de février 45 dans son préambule. Cette doctrine initiale reste toujours d'actualité et nous exigeons un retour à une philosophie bienveillante, protectrice et émancipatrice. Dans une France où la fracture sociale est de plus en plus flagrante, le SNPES-PJJ/FSU alerte sur le sacrifice annoncée de la jeunesse en grande difficulté : la qualité de l'exercice de la justice des mineur.e.s est la construction de notre société en devenir.

Nicole Quilici

## L'infirmière Education Nationale au service de la santé des élèves ? Non, bientôt au service du médecin !

Depuis 1982, le service de santé scolaire a été dissous car jugé « obsolète, inefficace et inadapté à l'école ». Depuis, les personnels de santé, médecins et infirmiers ont chacun leurs missions propres correspondant à leur fonction, leur diplôme et leurs compétences respectives. Le personnel infirmier en catégorie A garde la responsabilité de l'accueil et des urgences, des consultations à la demande, de l'orientation vers une consultation médicale, du suivi si nécessaire, ainsi que la visite du bilan des 12 ans. Il favorise la promotion de la santé et participe à des actions de prévention de santé, sous l'autorité du chef d'établissement, en collaboration avec le personnel médico-social.

Cette autonomie et son expertise sont au cœur du métier d'infirmier à l'éducation nationale. Les infirmiers sont fortement attachés à leurs missions redéfinies en novembre 2015. Leur responsabilité est engagée chaque jour dans l'exercice d'une profession réglementée au plus près de l'élève, leur action répond aux besoins de santé et participe au développement des projets éducatifs de santé dans chaque établissement.

Cette place de l'infirmier dans la politique de santé à l'école, c'est sans compter les médecins ! La médecine scolaire n'est pas attractive, la pénurie de médecins et leurs difficultés à remplir leurs missions sont au cœur des débats à l'échelon national.

Malgré une revalorisation conséquente de plus de 3 000 euros par an, sans aucune évaluation de l'activité médicale, ni engagement pour une coordination entre la médecine de ville et médecins EN, ils n'arrivent pas à effectuer les visites obligatoires des 6 ans dont ils ont pourtant la responsabilité... Les ministres de l'éducation nationale et de la santé ont su entendre la douce musique des lobbies. Et si ce que les médecins ne peuvent pas faire, on le délègue aux petites mains ? les infirmières ? Grâce à la loi pour l'école de la confiance, c'est pour demain ! L'Assemblée Nationale a examiné une proposition de loi pour que les médecins EN puissent être sous la tutelle du ministère de la santé. L'objectif est de recréer un service infirmiers, médecins, psychologues.

Mais ce retour à un service de santé répond aux seules préoccupations des médecins ! Les infirmiers souhaitent rester sous l'unique responsabilité du ministre de l'éducation nationale. C'est un personnel incontournable de premier recours qui est rarement concerté, ni écouté ! Le SNICS-FSU, Syndicat National des Infirmiers Conseillers en Santé, majoritaire, entend exprimer son profond désaccord. Associations de parents d'élèves, professeurs, directeurs d'écoles, chefs d'établissements seront nos alliés pour faire entendre notre voix, nous les infirmières de l'EN.

Julie Delhem



# Victoire contre les PPP dans les écoles de Marseille : chronique d'une lutte qui fera date !

La décision du Tribunal Administratif d'annuler les PPP pour les écoles de Marseille vient confirmer notre analyse sur la nocivité de ces partenariats public-privé : trop chers, aucune concertation avec les enseignants, uniquement favorables aux multinationales, etc...

La FSU13 et ses syndicats de l'éducation ont pris toute leur part dans la construction du collectif « Marseille contre les PPP », aussi large qu'inédit, avec des enseignants, des parents, des professionnels du bâtiment, des citoyens engagés, travaillant main dans la main. Cette unité a payé ! Ainsi, après plus de 15 mois de lutte (pétitions, rassemblements, conférences publiques, grèves...), nous avons su taire nos différences pour sauvegarder l'intérêt général et en particulier ceux des élèves de notre ville. Et in fine, faire mentir l'adage du pot de fer contre le pot de terre, car cette fois-ci, ce sont bien les citoyens unis qui ont triomphé des multinationales et de la volonté politique de la deuxième ville de France.

En outre, notre victoire aura deux conséquences au niveau national : les

députés viennent de voter une loi favorisant le diagnostic de l'Etat lorsque les municipalités semblent défaillantes, avec la réactivation de « l'observatoire du bâti scolaire » et pas uniquement pour Marseille ! De plus, le ministère de l'économie vient d'imposer la modification du logiciel officiel de calcul qui permettait aux PPP de paraître moins cher que les travaux Publics (MOP). Ce n'est plus le cas, grâce à la magie des algorithmes !



Désormais, la balle se trouve dans le camp de la mairie : soit elle s'entête dans une fuite en avant mortifère avec les PPP ; soit elle ouvre de véritables négociations avec le collectif. Nous espérons que la raison et l'intérêt général primeront sur toute autre considération.

La FSU13 et ses syndicats continueront de soutenir et de participer au collectif et veilleront à ce que la parole des enseignants et des agents municipaux soit enfin entendue. C'est pourquoi nous demandons que la mairie organise des tables rondes dans toutes les écoles de la ville, afin d'établir un audit des réels besoins des enseignants, des parents et des élèves, au plus près du terrain, avec la participation et le diagnostic des professionnels du bâtiment.

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril nous imposerons une délibération sur la rénovation de l'ensemble des écoles de Marseille grâce au succès de notre pétition en ligne (plus de 12 000 signataires sur change.org).

Les enfants de Marseille méritent les mêmes conditions de travail que dans les autres grandes villes de France, sans craindre les plafonds qui s'écroulent ou les températures glaciales. Il est temps de ne plus négliger cette évidence !

*Pierre-Marie Ganozzi*

## Marseille : Un habitat digne pour toutes et pour tous !

Lundi 5 novembre 2018, l'effondrement de deux immeubles, au 63 et 65 rue d'Aubagne, cause la mort de 8 personnes. Samedi 1<sup>er</sup> décembre une femme de 80 ans est mortellement blessée dans son appartement par des « éléments d'une grenade lacrymogène », tirée lors de la Marche pour un logement digne sur la Canebière. Dimanche 2 décembre, Zineb Redouane est décédée.

Ces événements tragiques et inacceptables sont la conséquence directe de l'incurie des politiques municipales de la Ville de Marseille, conduites depuis plus d'un quart de siècle, en matière de prévention et de traitement de l'habitat dégradé, indigne et dangereux. Les responsabilités des Préfets successifs sont également loin d'être négligeables.

Aujourd'hui les conditions d'hébergement d'urgence de plus de 2 000 délogés, depuis le 5 novembre, se dégradent (distribution de tickets RTM suspendue, baisse de la qualité des repas Sodexo, absence

de suivi social, psychologique, sanitaire et administratif). Seules les associations, les divers collectifs et des bénévoles compensent ces défaillances des pouvoirs publics. L'engagement des travailleurs sociaux et des agents publics n'est pas remis en cause, mais les moyens mis à leur disposition sont très insuffisants.

En conséquence, une des revendications centrales des collectifs de citoyens s'exprime dans l'exigence de réquisitions préfectorales pour reloger les personnes évacuées, évitant ainsi d'occuper des logements sociaux, tout en anticipant de futures évacuations lors de la mise en place de l'audit de l'habitat ancien.

Les collectifs, et tout particulièrement celui du « 5 novembre », se structurent, s'organisent en commissions, animent des réunions publiques donnant la parole aux habitants, tissent des relations avec des professionnels (architectes, avocats, acteurs des écoles, cinéastes...). Les collectifs de différents quartiers de Marseille

se concertent régulièrement, se dotant désormais d'une « Charte pour l'accompagnement et le relogement digne de toutes les délogé-es ».

Disponible sur :

<https://collectif5novembre.org/>

C'est dans ce contexte que de nombreuses organisations et associations ont adopté un « Manifeste pour un Marseille vivant et populaire » (signé par la FSU 13) et dressent désormais la perspective de la tenue d'Etats généraux.

La FSU 13 réaffirme son soutien à ces démarches collectives et démocratiques en faveur d'un mieux vivre ensemble à Marseille, sans oublier que de nombreux militants s'engagent, depuis bien longtemps, dans ces collectifs et ces associations au service des habitants, des familles et également des migrants.

*Michel Dubreuil*

# VISA 13 : un outil intersyndical au service de notre combat contre l'extrême droite

**N**ous rappelons sans cesse que l'idéologie et les thèses fascistes n'ont pas leur place dans nos institutions, établissements et collectivités locales, ni même au sein des cortèges syndicaux lors de nos manifestations publiques. Il en va de même dans nos villes où s'implantent divers lieux qualifiés de « bastions » ou d'autres appellations leur permettant de se développer, sous couvert d'une action qu'ils qualifient de sociale mais uniquement en faveur de la partie de la population de « nationalité française et blanche ».

Dans ce contexte, baigné d'informations de toutes natures (vraies ou fausses) et accessibles à tous via la toile internet, il nous faut : conserver nos valeurs repères et si nécessaire les ré-exprimer ; reconnaître nos partenaires et nos camarades en renforçant les liens indispensables ; réaliser des actions communes ; bâtir les ponts fondamentaux avec ceux qui, comme nous, poursuivent le combat antifasciste.

Aujourd'hui VISA 13 est le lieu d'échange qui accompagne et impulse ces démarches dans les Bouches-du-Rhône. Il ne s'agit pas de « sous-traiter » notre action syndicale contre l'extrême droite, mais essentiellement de bénéficier des ressources (analyses critiques, suivi et veille de collectivités administrées par l'extrême droite, argumentaires thématiques, formations, etc...) et d'une structure qui contribue, pour sa part, à faciliter les relations entre les membres des organisations syndicales adhérentes.

Au niveau national, l'association VISA est composée d'une cinquantaine de structures : la FSU et plusieurs de ses syndicats,

l'Union Syndicale Solidaires dont certains syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de l'UNEF et le syndicat de la Magistrature.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'action intersyndicale de VISA 13 se traduit également dans l'animation d'un Collectif unitaire qui rassemble désormais plus de 30 organisations (associations, partis politiques, syndicats). Aujourd'hui le combat se focalise sur l'exigence de fermeture des locaux, occupé par des militants d'extrême droite issus de l'action française et du Groupe Union Défense (GUD), situés à Aix et à Marseille.

Ce combat unitaire a été efficace, car le Président Macron vient d'annoncer la prochaine dissolution de groupuscules fascistes, dont le Bastion "social" de Marseille. Mais il est indispensable de maintenir la pression par la mobilisation, tout en restant vigilant quant à la fermeture effective de ce local et face à toute forme de résurgence de ces groupuscules sous de nouvelles appellations. C'est une des

missions de VISA 13 et, bien entendu, c'est également celle de nos militants de la FSU 13.

**Prochains rendez-vous : vendredi 22 Mars : Projection débat film sur les mouvements néo fascistes (19H, Rotatives La Marseillaise) et samedi 23 Mars : 16H, porte d'Aix, manifestation antifasciste-antiraciste.**

*Sarah Mérino et Michel Dubreuil*



## DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE  
OU QUE VOUS SOYEZ



[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**  
Enseignant



## QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

**CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE**

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE**  
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmtuel.fr

**6, Cours des Minimes - 13100 AIX-en-PROVENCE**  
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

**20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON**  
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

**Crédit Mutuel**  
Enseignant